

# PARLEMENT JURASSIEN

## Question écrite

N° : 2269.

### L'EXEMPLE JURASSIEN AU SERVICE DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

Le 6 février dernier, le peuple jurassien a refusé la loi cadre sur la gestion des eaux (LGE). L'opposition de la majorité du corps électoral s'est essentiellement manifestée contre la redevance liée à la loi. A aucun moment le « centime de solidarité » n'a été remis en cause, ce qui témoigne de l'esprit de solidarité des Jurassiens.

Ce 1<sup>er</sup> avril, le Grand Conseil bernois a accepté un postulat dont le but est d'instaurer le prélèvement du « centime de solidarité ». Dans son intervention à la tribune du parlement<sup>1</sup>, Madame la Députée Flavia Wasserfallen, auteur du postulat, a précisé que sa proposition était inspirée du modèle jurassien, malheureusement sacrifié par la sanction populaire du début février. Dans le même temps, le Grand Conseil a chargé le Conseil exécutif « d'élaborer une stratégie de l'eau, afin de planifier et maintenir la sécurité de l'approvisionnement en or bleu dans le canton. »

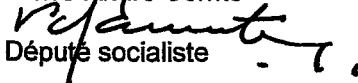
La décision du Parlement jurassien sur le « centime de solidarité » (23 avril 2008 en première lecture) a été signalée comme une contribution de notre Etat confédéré, certes modeste, mais hautement symbolique, aux actions diverses conduites à travers le monde en faveur des pays touchés par la pénurie en eau potable. Dans une lettre datée du 16 mai 2008, la *Fondation France Libertés*, présidée par Mme Danielle Mitterrand et reconnue de grande utilité pour la planète par plusieurs institutions internationales, a notamment fait part de ses plus vives félicitations à la députation jurassienne. Ajoutons qu'à l'époque, *L'Illustré* a décerné « une rose » à M. le Ministre Laurent Schaffter pour cette initiative cantonale qui devait dégager un montant annuel de 80'000 francs pour une action internationale d'aide aux populations les plus démunies.

Le verdict électoral du 6 février, tout à respecter qu'il soit, ne doit pas nous empêcher d'aller de l'avant dans le domaine de la gestion de l'eau. Le Gouvernement jurassien l'a d'ailleurs indiqué dans son communiqué de presse suivant le scrutin populaire<sup>2</sup>. En particulier s'agissant du « centime de la solidarité », et alors qu'il n'a été contesté par personne, tout nous pousse à engager une initiative politique visant à ce qu'il devienne rapidement une réalité, laquelle ferait honneur au Jura et mettrait encore mieux en valeur les principes généreux inscrits au fronton de la Constitution cantonale. Alors que, par leur vote, les Jurassiens seront bientôt appelés à faire de la protection de l'environnement et du développement durable une norme constitutionnelle au même titre que le sont « la coopération entre les peuples »<sup>3</sup> et les « droits de l'homme », le moment est venu d'agir dans le domaine de la préservation et du partage de « l'or bleu » comme élément vital à l'existence des sociétés humaines.

**Par cette question écrite – qui pourrait trouver son prolongement logique dans une motion – et en saluant la décision du Grand Conseil bernois, lequel en l'occurrence a puisé dans l'esprit de responsabilité et la générosité du Parlement jurassien pour formuler sa proposition à l'attention du gouvernement cantonal, j'ai l'honneur de demander au Gouvernement de la République et Canton du Jura s'il partage l'analyse et les commentaires ci-dessus, et si, le cas échéant, il entend reprendre prochainement la question du « centime de la solidarité », comprise ou non dans une nouvelle démarche programmatique de gestion de l'eau pour le canton.**

Delémont, le 3 avril 2009

Pierre-André Comte

  
Député socialiste

<sup>1</sup> Article du *Quotidien jurassien*, le 2 avril 2009, compte-rendu de la session ordinaire du Grand Conseil

<sup>2</sup> Delémont, 8 février 2009, Votations du week-end : réaction du Gouvernement jurassien, communiqué de presse

<sup>3</sup> Préambule de la Constitution cantonale